

DEMARCHE DE CONSENSUS SUR LES INTERVENTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE A DOMICILE

DEBAT PUBLIC

Vendredi 11 octobre 2019 Amphithéâtre de la CNAM





Ouverture du débat public

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance





Intervention de Mathieu Klein

Vice-président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée des départements de France et Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle





Présentation de la démarche de consensus et de ses enjeux

Geneviève Gueydan, pilote de la démarche et membre de l'Inspection générale des affaires sociales





Présentation de la revue de littérature

Nadège Séverac, sociologue consultante et conseillère scientifique de la démarche





Revue de littérature

Nadège Séverac, Sociologue consultant

Conseillère scientifique





1. Quel appui scientifique aux ambitions de la démarche de consensus?

l'état des sources...

Un matériau qui oblige à « revoir » les objectifs

En France, tradition du projet « sur mesure »: alors...? Qu'est-ce qu'on fait? Comment ça marche?

L'AEMO, « une forme de soutien épisodique dont le contenu et l'efficacité sont difficiles à cerner»

Cour des comptes, 2009

150 documents, dont peu sont « scientifiques » (articles, mémoires professionnels, thèses, recherches, ouvrages),

Dispersés dans le temps de 1982 à 2019,

très monographiques: un service, une situation, des questionnements, des typologies de positionnement de parents...

Loin de la connaissance des publics et des pratiques des programmes d'intervention nord-américains, évaluables

Plutôt une mosaïque d' « univers vécus » de la protection à domicile par les professionnels et les familles





2. Le modèle de prise de conscience » la française et ses effets sur les nterventions: quelles marges d'améliorations?

La plus value du raisonnement en termes de facteurs de risques et de protection: mieux discerner les problématiques et les pratiques

Troubles psychiatriques Ressources **Violence** en entourage conjugale Capacité Précarité d'alliance socio-économique Monoparentalité risque protection Pauvreté Réponses aux besoins éducative fondementaux de l'enfant désensibilisation Déficit stratégies défensives intellectuel Consommation Développement de compétences xiques

Effets de chaque problématique sur le travail de parentage?

Cumul => situation lourdes et complexes: niveau de danger élevé
/existence réelle de facteurs de protection??



Peut-être que pour changer, il faut faire autre chose... De la « prise de conscience » à l' « expérimentation révélatrice »



« **Modèle expérienciel** » où le changement s'inscrit dans un cadre qui fait faire autre chose

Approches par **programmes** (nord-américains) d'apprentissage de compétences relationnelles.

Approche par les « compétences des familles » (Hardy, 2010) qui met la famille face à ses choix en l'interrogeant sur ce qu'elle a à perdre à ne pas changer.

Besoins fondamentaux, moins comme savoir que comme invention commune de nouvelles réponses concrètes...

Plutôt que parler pour que les gens trouvent leurs réponses (ou les conseiller), c'est agir ensemble pour expérimenter autre chose ensemble.





Professionnels/parents:
« S'entendre »
sur un « objet
commun »
d'intervention

« Pourquoi on est là ? Pourquoi faire?? »

La création de la relation de confiance... Condition sine qua non de l'intervention.

- Contrôle: créer un rapport d'autorité en mobilisant des ressources symboliques avec peu de marge de manoeuvre réelle.
- ➤ Aide: mettre quelque chose dans la balance ET faire une place à la famille face à l'expertise professionnelle: « sachant » ou « maieuticien »? (ONPE 2016).
- S'entendre sur le « problème » et sur « l'intervention »: norme « d'internalité » versus norme statutaire, d'épanouissement de l'enfant (de Singly, 1996), naturalisme éducatif (Van Zanten 2009).
- Question du langage: le professionnel parle conceptuel abstrait euphémisé, la famille (populaire) parle chose concrète (ONPE 2016)
 - -> risque de malentendu
- -> risque d'exclusion de la famille (beau langage = pouvoir) (=> recherche sur les conditions d'un réel contradictoire, ONPE 2014, Rurka, Rousseau, 2018).





4.« Interventions classiques » *Versus* interventions impliquant un « objet partagé »

Faire ensemble: la condition du changement?

Interventions « classiques »:

Faire = suppléer (Durning 1986)

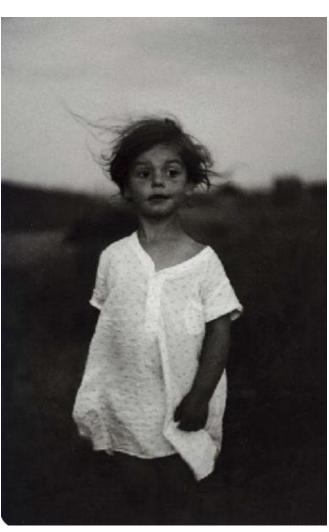
- ➤ Objet commun parlé: représentations du « problème », histoire familiale, etc.
- « Double niveau »
 est dit à la famille (explicite)
 2. « notre analyse » (implicite mais réel)
- ➤ Distance: pour faire le tiers, ne pas être un pair
- => vigilance sur le partage de moments informels (risque de perte d'objectivité) & sur l'exposition de soi dans le « faire » (risque d'échouer et d'apparaître incompétent)
- ➤ arbitrage entre mobilisation des parents et réponses aux besoins fondamentaux de l'enfant

Interventions « avec objet partagé »:

Faire = faire avec

- ➤ Objet concret partagé oblige à s'entendre sur des modalités pratiques
- ➤ « Franchise » Tillard 2004
- « Hybridation des pratiques éducatives entre parents et professionnels » Sellenet 2019
- ➤ Affiliation du professionnel à la famille Partage de moments informels comme facilitation pour *tout* aborder
- = décharge qui soulage le parent (ce qui est apprécié, Sellenet 2019)
- = partage de l'objet et des échecs = égalisation de pouvoir par compréhension « de l'intérieur »
- = accessibilité permanente au soutien technique, là maintenant





Perspectives et interrogations...

Des mesures classiques qui peuvent être difficilement accessibles aux parents et interroger sur la garantie de réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.

Des mesures renforcées qui peuvent interroger l' « autonomisation » des familles, en l'absence d'équivalent dans le droit commun (Joint-lambert 2012). Comment penser des « communautés de vie » soutenantes permanentes...?

Des **risques d'identification** des acteurs aux dispositifs, avec la difficulté d'en envisager les limites.

Temporalité de l'enfant!

Des limites de l'éco-système pèsent qui objectivement sur les pratiques de protection à domicile

- Partenariat => Investissement individuel variable,

faute d' « ententes intersectorielles ».

- Absence d'alternative à un type de prise en charge induit des biais de pensée et d'action!



Et bientôt, bien plus encore...

Mais d'ici là, Des questions, des développements du débat!

1ère table ronde : les publics de la protection à domicile : qu'est-ce qu'implique une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant ?

Animation assurée par Anne Devreese, directrice générale adjointe déléguée Enfance-Famille-Jeunesse du département du Nord, ancienne directrice de l'ENPJJ et membre du comité d'experts

Intervenantes:

- Rosa Mascaro, pédopsychiatre, directrice de l'Espace Serges Lebovici de Lille
- ☐ Malika Touati, responsable du relais éducatif parents-enfants de Meurthe-et-Moselle
- ☐ Denise Rouquette, cheffe de service AEMO à la Sauvegarde des Bouches-du-Rhône





2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ?

Animation assurée par Renaud Hard, chef de projet « protection de l'enfance » à la Haute autorité de santé et membre du comité d'experts

Intervenants:

- Salvatore Stella, Président du CNAEMO, directeur du département milieu ouvert de l'ACSEA et Vice-président de la CNAPE
- ☐ Julie Chapeau, doctorante en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Nanterre
- ☐ Pierre Gest, chef de projet « Mesure unique » au département d'Ille-et-Vilaine





2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ? Eléments de cadrage (1/2)

Constats

- Disparités territoriales
- Diversification en cours des mesures :
 - Intensification de certaines interventions ;
 - Apparition de nouvelles modalités d'intervention plus intensives ou modulables;
 - Le développement du « placement à domicile ».
- Recherche de modularité dans les parcours de milieu ouvert.





2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ? Eléments de cadrage (2/2)

Enjeux/points de débat :

- Garantie de l'accès aux interventions « classiques » et « renforcées » sur les tes territoires ;
- Qualification des contenus des différentes formes d'intervention à domicile en protection de l'enfance
- Fluidité et modularité des parcours de protection en milieu ouvert

Préconisations





2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ?

Animation assurée par Renaud Hard, chef de projet « protection de l'enfance » à la Haute autorité de santé et membre du comité d'experts

Intervenants:

- Salvatore Stella, Président du CNAEMO, directeur du département milieu ouvert de l'ACSEA et Vice-président de la CNAPE
- ☐ Julie Chapeau, doctorante en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Nanterre
- ☐ Pierre Gest, chef de projet « Mesure unique » au département d'Ille-et-Vilaine







11 OCTOBRE 2019 TABLE RONDE - LE PAYSAGE DES MESURES : COMMENT MIEUX L'ADAPTER AUX BESOINS ?

Démarche de consensus sur les interventions de protection de l'enfance au domicile





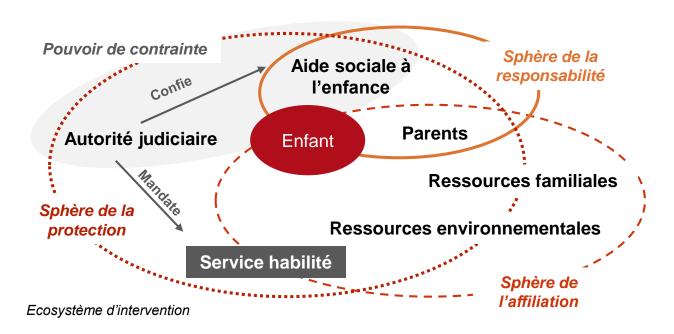




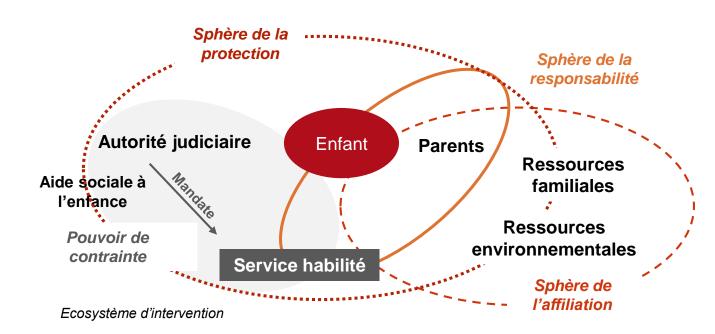
Le placement éducatif au domicile :

Modalité de prise en charge utile pour répondre à certaines situations ?

LE PLACEMENT À DOMICILE : UN ÉCOSYSTÈME D'INTERVENTION SINGULIER



QUELLES DIFFÉRENCES VIS-À-VIS DE L'AEMO-H?



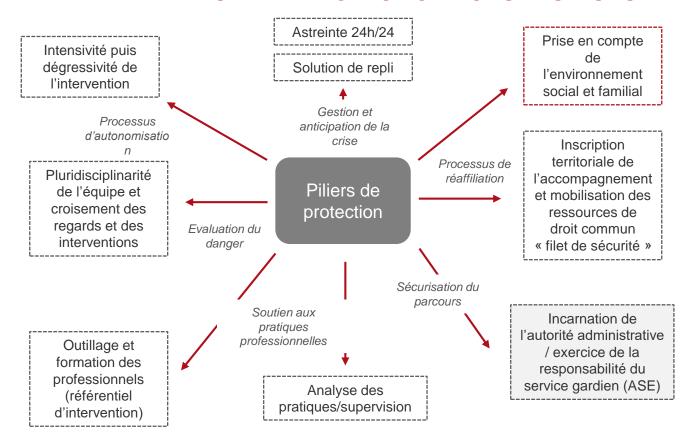




Le placement éducatif au domicile :

A quelles conditions?

DÉTERMINANTS DE LA PROTECTION HORS-LES-MURS

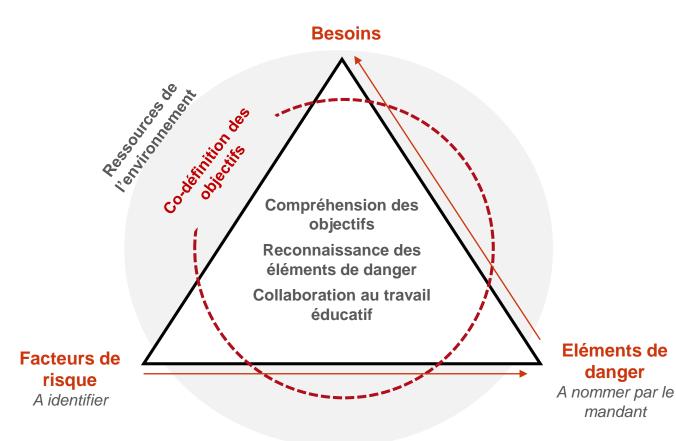






Quelle est la nature de la contenance éducative générée par une mesure de placement à domicile ?





Contact

Julie CHAPEAU

Doctorante en sciences de l'éducation sous la direction d'Hélène Join-Lambert CREF/Université Paris Nanterre chapeau.julie@orange.fr 06 38 34 55 29



Présentation de la Mesure Unique

Démarche de consensus sur les interventions de protection de l'enfance à domicile

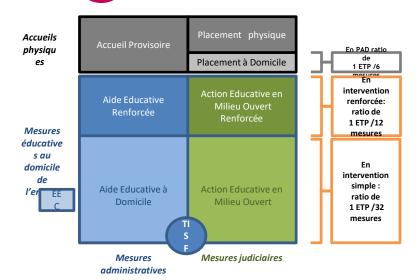
Paris - 11 octobre 2019





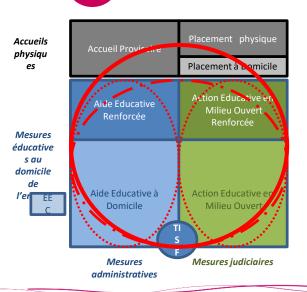


Organisation générale actuelle





Organisation générale actuelle

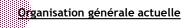


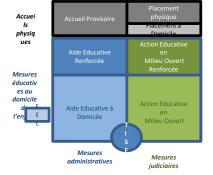
« Imaginer une mesure innovante, qui permettrait de garantir une meilleure cohérence de l'intervention éducative à domicile dans l'intérêt de l'enfant. »

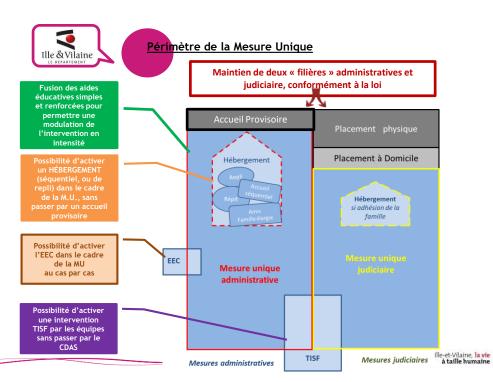


Objectifs partagés sur les contours de la future Mesure Unique

- 1. Une mesure ayant vocation à se substituer aux mesures éducatives à domicile.
- 2. Une mesure « modulable »
- En intensité
 - Dans son contenu
- 3. Une mesure devant répondre aux enjeux repérés :
 - Prendre en compte l'usager et ses besoins
 - Lui permettre de participer aux décisions qui le concerne
 - Définir un projet construit à partir de besoins de l'enfant
 - S'appuyer sur ses ressources
 - Diversifier les modes d'intervention
 - en utilisant des supports d'interventions, des postures différentes
 - en ayant un regard global sur la famille et ses besoins
 - Prenant en compte la diversité des espaces d'intervention
 - Favoriser la continuité de l'accompagnement
 - Eviter les ruptures de parcours
 - Permettre la réactivité
 - Permettre à l'intervention de varier en intensité
 - Mettre en place une action coordonnée autour de l'enfant et de sa famille
 - Organiser les échanges et les coopération entre les structures
 - Organiser les cértainges et les cooperationents
 Organiser la référence de chaque parcours
 - Fluidifier les articulations entre administratif et judiciaire
 - Clarifier la gouvernance départementale

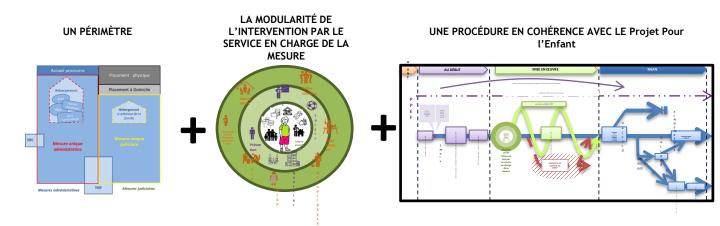








Prototype de la Mesure Unique à tester



Pause Déjeuner

Diffusion en accès libre à 14h20 d'un extrait du film « Une histoire de famille » de Bertrand Hagenmuller

Reprise des travaux à 14h30





Extrait du film « Une histoire de famille » de Bertrand Hagenmuller





3ème table ronde : les pratiques professionnelles : la complexité d'une intervention au domicile entre aide et contrôle

Animation assurée par Mohamed L'Houssni, directeur général de l'association RETIS et membre du comité d'experts

Intervenants:

- ☐ Catherine Sellenet, professeur des universités en sciences de l'éducation
- Sandrine Benoit, professeur des universités en sciences de l'éducation
- ☐ Johanna Lagha et Anne-Sophie Pruvost, militantes ATD, avec Céline Truong, membre permanent d'ATD Quart Monde





4ème table ronde : la gouvernance des interventions à domicile : complexité et leviers

Animation assurée par Adeline Gouttenoire, professeur de droit à l'université Montesquieu-Bordeaux IV, directrice du CERFAP et membre du comité d'experts

Intervenants:

- ☐ Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, adjointe au Défenseur des droits
- ☐ Kim Reuflet, juge coordonnateur au tribunal pour enfants de Nantes
- Emmanuelle Ajon, Vice-présidente en charge de la protection de l'Enfance et de la promotion de la santé au Conseil départemental de Gironde





Conclusion de la journée

Virginie Lasserre, Directrice générale de la cohésion sociale



